



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2019

Nombre de membres composant le Conseil : 29

Présents : 19

Absents : 10

Pouvoirs : 8

L'an 2019, le mercredi 10 Juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du Conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 01 juillet 2019.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI, Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, , Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Christian BRONDOLIN	Hélène GENTE
Valentine HENTIC	Eric BRUCHET
Virginie ARTERO	Claude MARTINELLI
M Claude POUZOL	Antoine ALLEGRINI
Mauricette AGIER	Vincent DAVAL
Paula EIDENWEIL	Nadine POURCIN
JPierre CHABERT	Philippe PIGNET
Dimitri FARRO	Didier FERREINT

Absents excusés sans procuration : Michel MARTIN, Régis ARMENICO

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Claude MARTINELLI est désigné pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h

**Une présentation Power Point du projet du Parc des deux canaux est faite par l'atelier Mpaysage.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE DU 22 MAI 2019.

A ANDREIS souhaite apporter une correction sur son intervention au niveau des questions diverses : « fait lecture de l'article 6.....*et demande* (au lieu de dit) s'il y aura des logements sociaux sur ce terrain »

Le procès-verbal est adopté à l'**Unanimité** ;

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

01 Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable – Parc des deux canaux

Concernant le projet de jardins et de parc au sein du Parc des deux Canaux, la commune a choisi l'Atelier M'paysage, représenté par Mme GREGOIRE Marie-Pierre et M. VARDON Pierre paysagistes et ingénieurs en Architecture du Paysage, pour travailler sur ce dossier.

Le projet global prévoit au nord du site la création de jardins partagés (avec le stationnement dédié) et au sud, l'aménagement du parc.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame le Maire à déposer une déclaration préalable en vue de la réalisation d'une pergola et d'une clôture au sein des jardins partagés.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer et à déposer au nom de la commune une déclaration préalable en vue de la réalisation d'une pergola et d'une clôture au sein des jardins partagés

02 Convention de Maitrise d'Ouvrage avec le SMAVD

Dans le cadre de sa politique de valorisation du territoire durancien, le SMAVD souhaite créer une vélo route sur les bords de la Durance. Il s'agit de créer un itinéraire cyclable touristique au plus près de la rivière.

Pour des raisons d'efficacité technique et financière et de cohérence, la Commune de Mallemort et le SMAVD ont affirmé leur position favorable à la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des études et des travaux en vue de la création d'un itinéraire modes doux en bord de Durance.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer avec le SMAVD, la Convention de Maîtrise d'Ouvrage relative à la création d'un itinéraire modes doux en bord de Durance

03- Admission en non-valeur et créances éteintes

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou disparition des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...) poursuites par voie d'huissier de justice et, au vu d'un procès-verbal de carence.

Il est demandé l'admission en non-valeur de titres datant de 2013 et 2014 pour un montant total de 587,40 € qui se décomposent ainsi :

Années	Références des titres	Montants
2013	T.33	136,40 €
2013	T.94	160,60 €
2014	T.6	145,20 €
2014	T.72	145,20 €
TOTAL		587,40 €

Par ailleurs, la commission de surendettement des particuliers a rendu une ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donnant lieu, de ce fait, à l'annulation d'un titre de recette d'un montant de **90,65 €**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes précités ;

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 587,40 € ;

Statue sur l'annulation du titre précité pour créance éteinte d'un montant de 90,65 € ;

Dit que la dépense sera imputée au chapitre 65 (comptes 6541 « admissions en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes ») du budget de la Commune ;

Autorise Madame le Maire à signer toute pièce afférente à l'instruction de ces dossiers.

04 -Ouverture d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le principe de l'annualité budgétaire implique d'inscrire, dès la 1^{ère} année, la totalité des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices puis de reporter d'une année sur l'autre le solde, ce qui conduit à alourdir considérablement les charges du budget.

Afin de remédier à cette problématique et améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme, il est possible de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) dont les dispositions sont encadrées par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir pour les deux nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP	CP 2019	CP 2020
2019- 1250AP	Réalisation du Parc des Deux Canaux	594 000 €	393 000 €	201 000 €
2019-1120AP	Aménagement de la Place du Bicentenaire	1 250 000 €	906 520 €	343 480 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité

Par 23 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Par 4 Abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO)

Ouvre les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Autorise Madame le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2019.

05- Décision Modificative n°1

Le BP 2019 a été voté avant la notification de la dotation de l'Etat (la dotation globale de fonctionnement 2019) ; des modifications sont opérées afin de faire les ajustements correspondants.

De même, il est nécessaire d'inscrire des crédits pour les admissions en non-valeur ainsi que les créances éteintes demandées par le trésor public. Enfin, un ajustement du résultat comptable est opéré, l'inscription ayant été arrondie initialement ;

En investissement, la création de deux AP/CP ainsi que les nouvelles estimations issues des phases PRO des études pour l'Aménagement du Parc des deux Canaux et celui de la Place du Bicentenaire impliquent des inscriptions de crédits.

De plus, les raccordements des lotissements nécessaires à la délivrance des permis de construire sont inscrits. Enfin, il est inscrit l'achat d'une nacelle et d'un groupe électrogène, non prévu initialement.

Il convient d'effectuer des transferts de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement conformément au tableau récapitulatif :

FONCTIONNEMENT		MONTANT	INVESTISSEMENT		MONTANT
Dépenses réelles			Dépenses réelles		
Chap. 023	Virement à la section investissement		Chap.020	Dépenses imprévues d'investissement	
Chap. 022	Dépenses imprévues de fonction.	- 42 185,57 €	Chap. 20	Immobilisations incorporelles	109 000,00 €
Chap. 011	Charges à caractère général		Chap. 21	Immobilisations corporelles	25 080,00 €
Chap. 014	Atténuations de produits		Chap.23	Immobilisations en cours	- 134 080,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	700,00 €	Chap. 26	Participations et créances rattachées à des participations	
Chap.67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	Dépenses d'ordre		
Dépenses d'ordre			Chap. 041	Opérations patrimoniales (Régularisation avances sur marchés)	
TOTAL		-39 485,57 €	TOTAL		0,00 €
Recettes réelles			Recettes réelles		
Chap. 70	Produits des services et du domaine		Chap. 021	Virement de la section de fonction.	
Chap. 73	Impôts et taxes		Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Chap. 74	Dotations, subventions et participations	-39 485,00 €	Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
Chap. 75	Autres produits de gestion courante		Recettes d'ordre		
Chap. 002	Résultat reporté	-0,57 €	Chap.041	Opérations patrimoniales (Régularisation avances sur marchés)	
Recettes d'ordre			Recettes d'ordre		
TOTAL		-39 485,57 €	TOTAL		0,00 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT.

Par 8 Abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve la proposition de Madame le Maire,

Adopte la décision modificative n°1 au budget de la commune 2019.

06- Convention OGEC

Conformément à l'article L.442-5 du Code de l'Education, il est rappelé que la commune est tenue de verser une participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Michel, pour les enfants domiciliés sur la commune.

Seront pris en compte les élèves des classes maternelles et élémentaires domiciliés sur la commune de Mallemort, sur justificatifs, soit **80 élèves**.

Pour l'année 2018-2019, le forfait communal demandé est de **910,29 € par élève**, soit un montant total de **72 823,20 €**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Françoise CHEROUTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Par 1 Abstention : Mireille BREMOND

Approuve la convention de forfait communal avec OGEC pour l'année 2018-2019 pour un montant de **72 823,20 €**,

Autorise Madame le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

07- Subvention à l'association BLADE

Lors du week-end sportif qui a eu lieu le 18 mai sur la commune, l'association BLADE for RUN a participé au défi sportif collectif de 500 kms de marche par boucle de 1km (sur l'anneau) pour 1 €/km reversé à l'association.

La commune souhaite soutenir la participation de l'association BLADE dans le cadre de ce défi relevé et propose le versement d'une subvention de 500 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Régine LEMAITRE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association BLADE dans le cadre du défi sportif relevé lors du week-end sportif du 18 mai 2019.

08- Accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Il convient de délibérer afin de créer les emplois d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier d'activité.

Il y a lieu, de créer les emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité de :

- 4 emplois non permanents d'éducateur sportif pour le temps méridien à compter du 2/09/2019 à temps *incomplet* à raison de 9h hebdomadaires sur la base de la grille indiciaire d'éducateur territorial des activités physiques et sportives dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 (*contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs*).
- 2 emplois non permanents d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique sur la base de la grille indiciaire d'adjoint technique si un accroissement d'activité venait à être caractérisé à compter de la prise d'effet de la délibération.
- 2 emploi non permanents de secrétaire administrative polyvalente, d'une part au service urbanisme et finances à temps complet renouvelable à compter du 1^{er} décembre 2019 (*contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs*) sur le grade d'adjoint administratif, d'autre part afin d'avoir une fluidité dans la gestion des équipes, il est demandé de conserver un emploi non permanent de secrétaire administrative sur le grade d'adjoint administratif sur la base de la grille indiciaire d'adjoint administratif

Il y a lieu de constater les emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de :

- 1 emploi non permanent de secrétaire administrative pour l'adressage sur la base de la grille indiciaire d'adjoint administratif à compter du 17/09/2019 dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 (contrat d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois dans la limite de 1 an)

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration MClaude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Crée les emplois non permanents suivants :

- 4 emplois non permanents d'éducateur territorial des activités physiques et sportives sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet,
- 2 emplois non permanents d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique à temps complet,
- 3 emplois non permanents de secrétaire administrative sur le grade d'adjoint administratif à temps complet

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

09- Membres du Conseil Administration du CCAS

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre des membres élus du conseil municipal et à 8 le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Après un courrier de démission en date du 15/01/2018 de Mme Marie-pierre CASES,
Après le décès de M. René AGARD survenu le 24 avril 2019,

Par un courrier en date du 14/06/2019, M. Serge LEDUC exprime le souhait d'intégrer le Conseil d'Administration du CCAS ;

Par un courrier en date du 06 juin 2019, Mme Clémence SODACHANH exprime le souhait d'intégrer le Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Mireille BREMOND

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Prend information de la démission de Mme CASES et du décès de M.AGARD ;

Prend acte des candidatures de M.LEDUC et de Mme SODACHANH ;

Procède au remplacement de Mme CASES et de M. AGARD, qui siégeaient au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Nomme M. LEDUC et Mme SODACHANH membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

10- Signature d'une convention de transfert des équipements communs du lotissement Pro Gress Home

Conformément à la délibération cadre prise en date du 26 septembre 2018, pour chaque nouveau lotissement la commune se laisse la possibilité de récupérer la voie, les espaces et équipements communs à l'achèvement des travaux.

La Société, ProGress Homes (représentée par M. GRESS Stéphane, dont le siège social se situe au au 31 parc du Golf à Aix en Provence 13100) a déposé une demande de permis d'aménager le 16/04/2019.

La rétrocession à la commune de la voie et des équipements communs du lotissement « ProGress Homes » revêt un intérêt général.

En effet, la réalisation de la voie ainsi que des places de stationnement et de la voie piétonne, va permettre aux habitants riverains de rejoindre le centre du village, ainsi que le programme qui sera réalisé dans un second temps au nord du site, ce qui lui confère une vocation publique.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ladite société prévoyant le transfert à l'euro symbolique, dans le domaine communal des équipements communs apparaissant au programme des travaux, après aménagement conforme au dite programme.

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

11- Prise en charge d'une extension de réseau électrique PA 01305318P0039

La société VET Construction a obtenu un permis de construire 23 logements locatifs sociaux rue corneille en date du 18 avril 2019. Cette autorisation de construire a fait l'objet d'un transfert de permis en date du XX juin 2019 au profit du bailleur social, le Groupe ARCADE

Dans le cadre de l'instruction de cette demande d'autorisation d'urbanisme, le service instructeur a consulté ENEDIS. Pour une puissance de raccordement demandée de 7X6 KV_a + 16X9KVA+12KVA(SG)+27KVA(IRVE) il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique de 80 ml de câble.

La contribution financière due pour l'extension du réseau électrique s'élève à 18 117,96 € HT. Dans la mesure où le projet se situe sur une parcelle communale, la commune a décidé de prendre en charge le coût de cette extension.

La contribution est versée directement au maître d'ouvrage des travaux (ENEDIS).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve le versement à la société ENEDIS, maître d'ouvrage, d'une contribution d'un montant de 18 117,96 € Hors Taxe pour réaliser le raccordement électrique du projet « La Garance » ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier au nom et pour le compte de la Commune ;

Précise que ce raccordement, basé sur une puissance de raccordement de 7X6 KV_a + 16X9KVA+12KVA(SG) + 27KVA(IRVE) permettra de viabiliser 23 logements locatifs sociaux rue Corneille ;

Prend Acte que le montant de cette contribution pourra constituer une charge foncière déductible au titre de l'article L 302-7 du Code de la Construction et l'Habitation : dépense déductible du prélèvement SRU pour les années à venir.

12- Autorisation de dépôt de permis rue F Pauriol

La commune a acheté le 21 décembre 2017, les locaux de l'ancien cabinet de kinésithérapie rue Fernand Pauriol, cadastré parcelle G263 et parcelle G762.

Cette acquisition s'inscrit dans une logique de redynamisation de la rue Fernand Pauriol.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame le Maire à déposer la demande de permis de construire en vue de réaliser deux commerces en RDC et un logement à l'étage.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Eric BRUCHET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRIINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Autorise Madame le Maire à signer et à déposer au nom de la commune une demande de permis de construire sur un bâtiment lui appartenant cadastré parcelle G263 et parcelle G762 - rue Fernand Pauriol.

13- Convention de Co Maitrise d'Ouvrage avec le SMED13

La compétence électricité a été transférée au Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône (SMED13) lors de l'adhésion de la commune.

Une « tolérance » avait toutefois été accordée aux communes désireuses de conserver leur maîtrise d'ouvrage, ce qui était le cas de Mallemort.

Afin d'homogénéiser la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de la concession électrique, le SMED 13, autorité concédante, a repris de droit la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des réseaux électriques. Cette décision a été entérinée en date du 08 juillet 2016 par le bureau syndical du SMED 13.

Dorénavant, afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ENEDIS, celle-ci doit contractualiser une convention de Co-maitrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec le SMED 13 avant la signature des marchés publics et le début des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Sollicite le Président du SMED 13 pour signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune de Mallemort puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,

Autorise Madame le Maire à signer la Convention de Co-Maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ENEDIS pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

14- Convention de coordination avec ORANGE

A l'occasion des travaux sur l'avenue du Lubéron, le déplacement des réseaux de télécommunication s'avère indispensable.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Mallemort pour les infrastructures de génie civil et par ORANGE pour les travaux de câblage.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Accepte la réalisation des travaux de déplacement des réseaux de communication ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

15- Dénomination des voies – Zone Ouest

Il s'agit de dénommer des voies sans nom. Les noms ont été choisis en concertation avec les habitants attachés aux voies concernées.

Campagne Zone Ouest :

<u>Voies à dénommer</u>	<u>Dénominations Commission</u>
Voie 1	Route de la Tapie
Voie 2	Chemin de Loriolle
Voie 3	Grand chemin Royal
Voie 4	Chemin du Hameau des Pargades
Voie 5	Route du Hameau de Fontenelle
Voie 6	à re- sonder car invalide
Voie 7	Route du Canal

Village :

<u>Voies à dénommer Village</u>	<u>Dénominations Commission</u>
Voie 8	Impasse Les Serres
Voie 9	Impasse Les Cigales
Voie 10	Impasse des Esquirous
Voie 11	Impasse des Lauriers
Voie 12	Route de la Grande Terre

Voies à régulariser :

Il s'agit de voies déjà référencées au cadastre.

<u>Voies Campagne Ouest</u>	<u>Voies à régulariser</u>
Voie 13	Route Départementale 23
Voie 14	Chemin de Sénas
Voie 15	Chemin des Jugesses
Voie 16	Chemin de Pierredon

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Anthony MOTOT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration JPierre CHABERT) , Nadine POURCIN.

Par 1 Abstention : procuration Paula EIDENWEIL

Dénomme les voies comme présentées ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

16- Acquisition de la parcelle B533.

La commune s'est portée candidate suite à un appel à candidature de la SAFER le 25/04/19 concernant l'acquisition d'une parcelle cadastrée section B 533 sise Lieu-dit « Les Paisses » d'une contenance globale de 49a71ca. Ce terrain est situé en zone agricole du PLU.

Cette parcelle B533 est contiguë aux parcelles B535-B536-B537 qui sont actuellement en location à M. TROTABAS Maxime.

La candidature a été retenue et proposée à 5470 € par la SAFER (frais de SAFER compris), soit 0.79€/m². Le bail rural sera au profit de M. TROTABAS Maxime « Earl La Bergerie de la Pradelle Sud ».

Par ailleurs une demande de subvention auprès du Département des Bouches du Rhône au titre des acquisitions de réserves foncières en zone naturelle ou agricole va être sollicitée.

Ce dispositif subventionne les acquisitions situées en zone agricole jusqu'à 60 % du coût HT. La commune pourra ainsi bénéficier d'une subvention jusqu'à 3 282 € les 2 188€ restant à sa charge.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Henri RICARD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN.

Par 4 Abstentions : Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO)

Approuve l'acquisition de la parcelle pour un montant de 5 470€ dont 1 528€ de frais de rétrocession pour la SAFER.

Autorise Madame le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat du bien considéré auprès de la SAFER ainsi que tous documents s'y rapportant.

17- Modification du nombre d'administrateurs de la SAEM

Pour résoudre le problème des postes d'administrateur vacants, il est proposé de modifier le nombre de sièges composant le Conseil d'Administration de la SAEM de Mallemort pour le ramener à 8 membres contre 12 actuellement.

Pour conserver la proportion des représentants de la collectivité qui doit être au plus égale à la proportion du capital détenue avec possibilité d'arrondir au chiffre supérieur, les membres seront répartis comme suit

Ville de Mallemort : 6 sièges

Collège privé : 2 sièges

Considérant que cette modification entraîne une modification statutaire portant sur la structure des organes dirigeants de la SAEM au sens de l'article L.1524-1 du CGCT. Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de la collectivité lors de l'assemblée générale extraordinaire, il convient d'approuver au préalable cette modification.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M.Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration J.Pierre CHABERT), Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Approuve la modification de l'article 15 des statuts de la SAEM de Mallemort relatif à la composition du Conseil d'Administration ;

Autorise Madame le Maire à assurer la représentation de la ville Mallemort à l'assemblée générale extraordinaire de la SAEM de la Ville de Mallemort afin de voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et de lui donner tous pouvoirs à cet effet ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

18- Diminution du nombre de représentant au Conseil Administration de la SAEM

Considérant que le nombre d'administrateurs de la SAEM de la Ville de Mallemort est réduit à 8 contre 12, la ville de Mallemort ne dispose plus que de 6 postes d'administrateurs sur les 8 que comporte le Conseil d'Administration de la SAEM de Mallemort ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE (+ procuration Christian BRONDOLIN), Antoine ALLEGRINI (+ procuration M. Claude POUZOL), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET (+ procuration Valentine HENTIC), Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Vincent DAVAL (+ procuration Mauricette AGIER), Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Jocelyne REILLE, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), Philippe PIGNET (+ procuration J. Pierre CHABERT) , Nadine POURCIN (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Désigne Mesdames Hélène GENTE, Mireille BREMOND, Marie-Claude POUZOL et Messieurs Claude MARTINELLI, Bruno LAQUAY, Philippe PIGNET administrateurs à la SAEM de la Ville de Mallemort. Cette fonction ne fait droit à aucune indemnisation ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

***Communication des Décisions du Maire**

***Communication des comptes rendus des réunions de l'entente Intercommunale**

***Questions Diverses**

La séance est levée à 21h30